

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY**Séance du Lundi 10 février 2025**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10 (dont 3 pouvoirs)
Nombre de Votants : 13

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, GRIMAND Marc, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, POIRSON Philippe,

Etaient excusés : Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. Vincent BRUN), M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. LEBLANC Bruno), Mme COCHET Aurélie (donne pouvoir à Mme LORIZ Isabelle).

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Vincent BRUN a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Urbanisme – Cession à la commune de deux parcelles situées Route de Sainte-Croix

D'un commun accord et lors de la division de la parcelle d'origine A1389 appartenant aux consorts CHANAL, il avait été convenu que le propriétaire des parcelles maintenant référencées A 1799 de 32m² et A 1800 de 34m² après divisions, nous cède ces 2 terrains pour les aménager en parking de stationnement de véhicules.

Ce projet de parking est situé route de Sainte Croix et chemin Pré du Sabotier.

Nous sommes intervenus auprès du notaire pour engager la procédure de cession, nous devons délibérer pour l'acquisition des terrains à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir les deux parcelles situées route de Sainte-Croix
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Extrait certifié conforme
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire



Mairie de Pizay
(Ain)
Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 12 février 2025
Après affichage et publication du : 12 février 2025
Le Maire,
Marc GRIMAND

